

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL DE GRECHEZ**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice	Présents	Votants
14	13	13

**SÉANCE DU 22 JUILLET 2019**

*L'an deux mille dix neuf et le vingt-deux juillet 20h30, le Comité Syndical de GRECHEZ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la maison pour tous de Lanneplaa, sous la présidence de M. Jacques Laulhé, Président.*

**Date de la convocation : 15 juillet 2019**

**PRÉSENTS** : M. Jacques LAULHÉ, *Président*,

Éric NOTARIO, Albert LAHITETTE, Loïc COUNTRY, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jean-Pierre CARRÈRE, Jérémy LAUDA, Jacques LAULHÉ, Vivien POUSTIS, Michel SARTHOU, Jean LABASTE, Jean-Charles LARROQUE et Eric BEILLÉ, délégués titulaires  
Luc MONBEIG, délégué suppléant

**ABSENTS OU EXCUSÉS** : Marc DESPLAT, Amandine POUSTIS, et Philippe DARTIGUE-PEYROU, délégués titulaires.

**Rapport sur le Prix et la Qualité des Services Publics (RPOS) eau potable et assainissement 2018 (délibération n°3)**

Monsieur le Président rappelle que conformément au décret du 6 mai 1995 et plus précisément à l'arrêté du 2 mai 2007 sur la loi sur l'eau, les EPCI ayant les compétences eau potable et assainissement ont pour obligation d'établir chaque année un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS).

Ce rapport comprend, conformément aux articles D.2224-1 à D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les indicateurs techniques et financiers.

Il donne connaissance au Comité Syndical du RPQS de l'exercice 2018.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

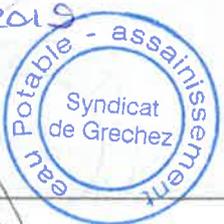
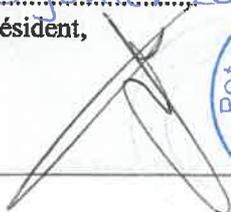
**Adopte ce rapport dont un exemplaire est joint à la présente délibération**

**Charge Monsieur le Président d'informer de la présente :**

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Messieurs les Maires des communes adhérentes

Pour	Abstention	Contre
13	0	0

Certifiée exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture le 26 juillet 2019  
et de la publication le 29 juillet 2019  
Fait à Lanneplaa,  
le 26 juillet 2019  
Le Président,



Fait à Lanneplaa,  
le 26 juillet 2019

Le Président,

**Jacques Laulhé**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 26/07/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 26/07/2019